

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

RÉSIDENCE ACCUEIL ESPOIR



RÉSIDENCE ACCUEIL ESPOIR

19 rue de Lorraine · 34500 Béziers · Tél. : 04 99 43 83 65

contact-residenceaccueil@avh34.org

avh34.org · Siret : 775 997 463 000 101

Propos introductif

La Résidence Accueil Espoir a ouvert ses portes le 15 novembre 2021. Cette ouverture est la concrétisation d'un travail mené conjointement par l'Association Espoir Hérault, l'Association Vallée de l'Hérault, les services de l'État et Hérault Logement, qui a débuté en 2014.

Ce projet avait pour objectif d'apporter, sur le biterrois, une offre de logements décents, durables et accompagnés à destination d'un public présentant des troubles psychiques et souffrant d'isolement.

L'année 2022 est la première année de fonctionnement de la Résidence. Le peuplement progressif de ses habitants a permis un accueil individualisé pour chacun favorisant une installation, une appropriation des lieux et du fonctionnement de manière sereine.

Parallèlement, l'équipe de la Résidence construit un travail partenarial avec les acteurs du secteur sanitaire, social, médico-social et culturel afin de développer les actions d'étayages indispensables à la réussite du projet social de la Résidence et de ses habitants.

L'intégration de la Résidence à la plateforme de services du biterrois de l'association gestionnaire, composée du SAVS, du SAMSAH et du Gem de Béziers, constitue un point d'appui pour les habitants et l'équipe de la Résidence.

Aussi, à chaque fois que nécessaire, l'ensemble des acteurs a été associé aux différentes instances ou temps forts.

Après une première année de fonctionnement, nous constatons que la Résidence est bien intégrée dans le quartier et acceptée par ses habitants, malgré quelques inquiétudes et réticences au départ.

Les habitants de la Résidence, quant à eux, ont peu à peu pris leurs marques dans cet environnement qu'ils vivent comme sécurisant, pratique et agréable.

Le rapport d'activité qui suit vient illustrer la vie qui s'est installée au sein de la Résidence depuis son ouverture.

Le Directeur, Julien BIHEL

04

LES LOCAUX

05

LE CADRE LÉGISLATIF,
RÉGLEMENTAIRE
ET D'INTERVENTION

06

DONNÉES STATISTIQUES 2022

10

LES BILANS INDIVIDUELS

10

SITUATION DES PERSONNES
À LEURS SORTIES

11

LA COMMISSION
D'ATTRIBUTION

12

L'ÉQUIPE

12

LES ACTIVITÉS
ET LES SORTIES

15

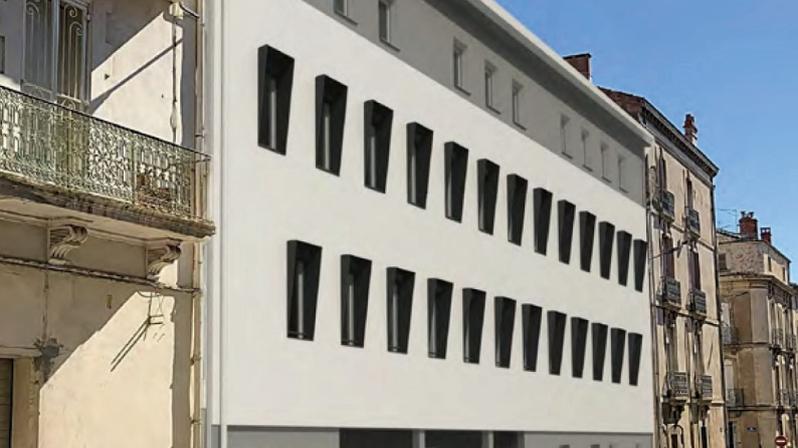
LES TÉMOIGNAGES

15

PERSPECTIVES ET AXES
DE RÉFLEXIONS

16

CONCLUSION



1

LES LOCAUX

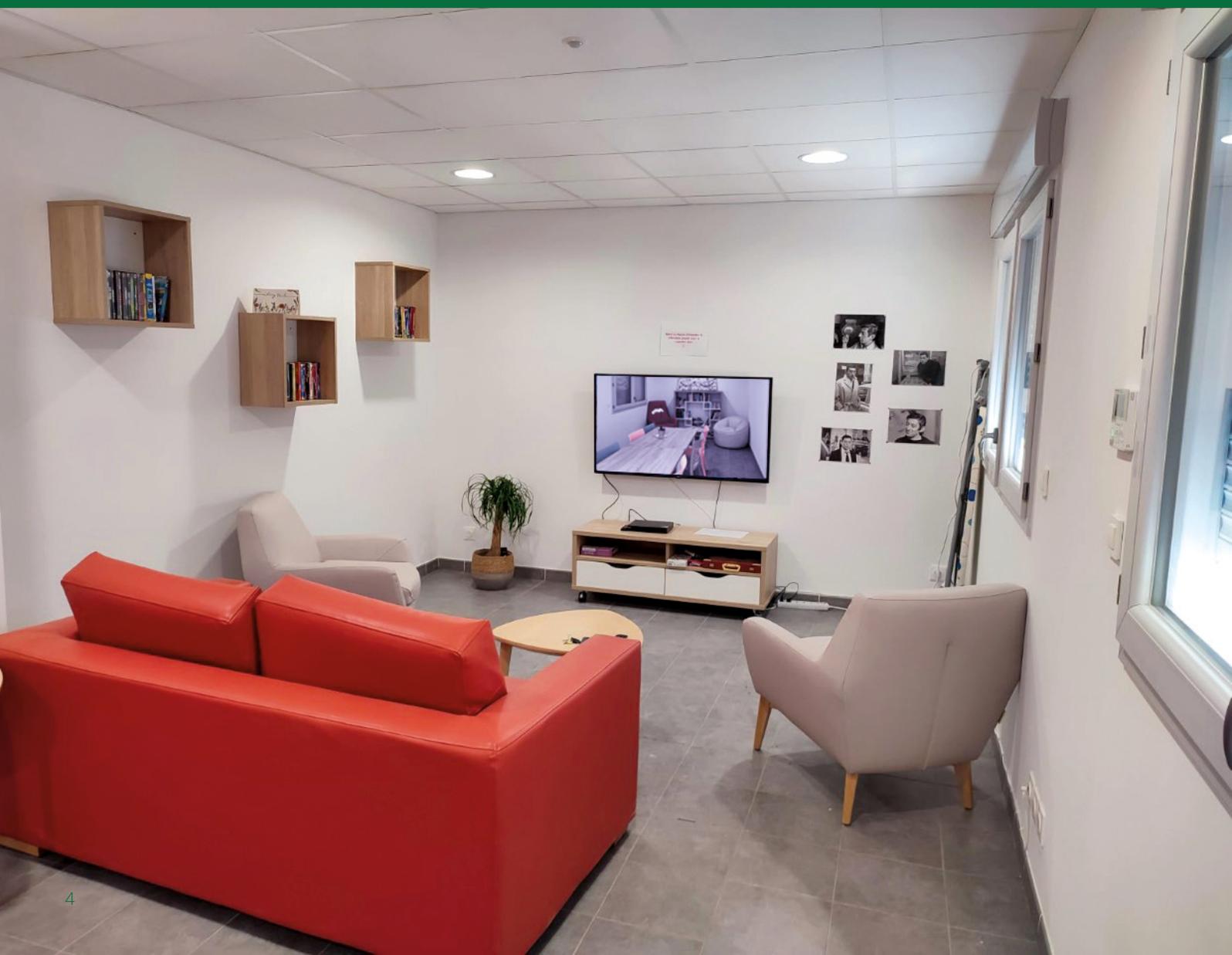
La Résidence accueil est située au centre-ville de Béziers proche de tous les commerces et des transports en commun.

C'est un immeuble de trois étages composé de vingt logements studios T1 ou T1bis de 27 m² à 40 m² desservis par un ascenseur.

Chaque logement dispose d'un espace de vie permettant les activités domestiques habituelles, d'une kitchenette, d'une salle d'eau et de WC.

Le rez-de-chaussée comporte des parties communes dont une grande pièce principale multifonction, une cuisine, un atelier d'activité, deux cours extérieures. Il y a également une buanderie avec deux machines à laver et deux sèche-linges au sous-sol.

Deux bureaux sont destinés à l'accueil et au personnel d'accompagnement appelé « hôtes ».



LE CADRE LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET D'INTERVENTION

2

D'un point de vue législatif et réglementaire, les Résidences Accueil interviennent dans un cadre législatif nourri :

- Circulaire n° 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais.
- Note d'information DGAS/DGUHC 2005-189 du 13 avril 2005 relative à la mise en œuvre du programme maisons relais.
- Circulaire no 2006-13 UHC/IUH2 du 1^{er} mars 2006 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'Etat pour 2006.
- Circulaire DGAS/PIA/PHAN/2006/523 du 16 novembre 2006
- Plan de santé mentale 2005-2008, mesure no 1.3.3.
- Comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE) du 12 mai 2006, mesure no 7.

Selon la circulaire du 10 décembre 2002, les Maison Relais sont une « modalité particulière des résidences sociales » qui s'inscrit dans une logique d'habitat durable sans limitation de durée. Les résidences accueil sont techniquement rattachées à la réglementation des maisons Relais, dont elles sont une modalité.

Le projet de la Résidence accueil se situe donc dans le champ du logement social, en relevant du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) qui prévoit diverses mesures en matière de logement pour les personnes souffrant de troubles psychiques.

La Résidence Accueil s'inscrit dans une logique d'habitat durable et de logement adapté, offrant un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

La spécificité de la résidence accueil Espoir est d'offrir aux habitants la possibilité d'un accompagnement organisé dans le cadre de partenariats formalisés par des conventions, d'une part, avec le secteur sanitaire, et d'autre part, avec des structures et services médico-sociaux tels que le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Les logements sont conventionnés dans le cadre de l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L. article R 331.1 alinéa 2 du Code de la construction et de l'Habitation).

Les redevances sont réparties de la façon suivante :

LOGEMENTS	NOMBRE	SURFACES	REDEVANCES MENSUELLES
T1'	14	27 à 33 m ²	437.70 €
T1 Bis	6	34 à 40 m ²	480.72 €

Une participation forfaitaire de 30 € mensuelle est demandée pour les prestations annexes (mise à disposition de la laverie, entretien, équipement des lieux communs).

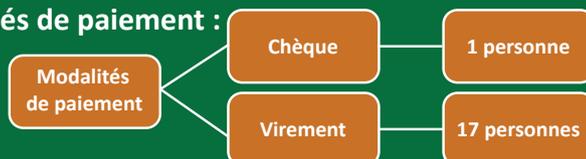
Reste à la charge du résident :

- Le dépôt de garantie correspondant à une redevance mensuelle hors prestations annexes
- La souscription d'une assurance habitation
- L'ameublement du logement

• **Paiement de la redevance :**

La gestion locative est confiée à une comptable de l'Association Vallée de l'Hérault. Afin de pouvoir répondre aux demandes des habitants et des mandataires à la protection des majeurs à ce sujet, les hôtes restent en liens étroits avec la comptable et un suivi de redevance s'effectue chaque mois.

Modalités de paiement :



PRINCIPES D'ORIENTATION ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT

Le SIAO valide les candidatures instruites par les travailleurs sociaux habilités (Assistante sociale de secteur, MDA, MJPM etc.), adaptées au projet de la Résidence Accueil. Les personnes doivent ensuite instruire un dossier de candidature interne à l'association pour la Résidence Accueil. Ils sont par la suite étudiés en commission d'attribution pour validation.

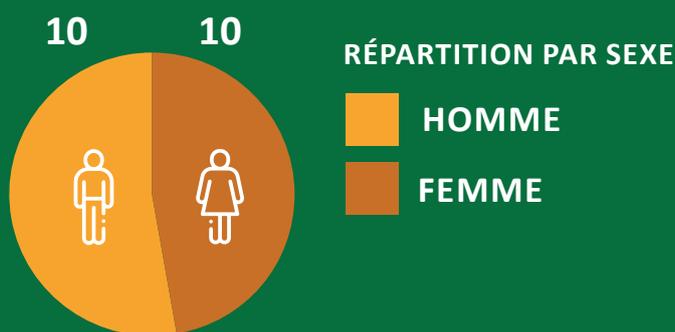
MOUVEMENTS DE L'ANNÉE 2022

Nombre d'orientations reçues par le SIAO	22
Nombre d'habitants au 01/01/2022	7
Nombre d'habitants au 31/12/2022	18
Nombre de personnes sorties	2
Nombre de personnes entrées	13
Nombre total d'habitants en 2022	20

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SUR L'ANNÉE L'ANNÉE 2022



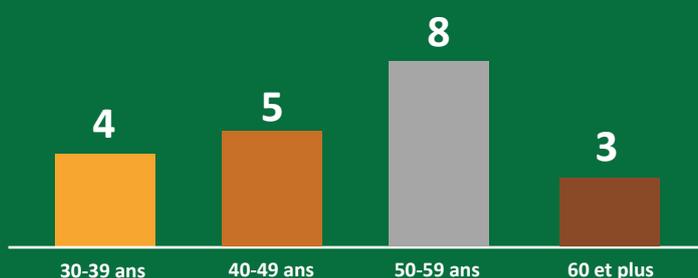
TYPOLOGIE DES HABITANTS



En 2022, nous avons accueilli 6 hommes et 7 femmes.

Nous constatons que la part d'hommes et de femmes ayant résidé sur la résidence accueil en 2022 est à l'équilibre.

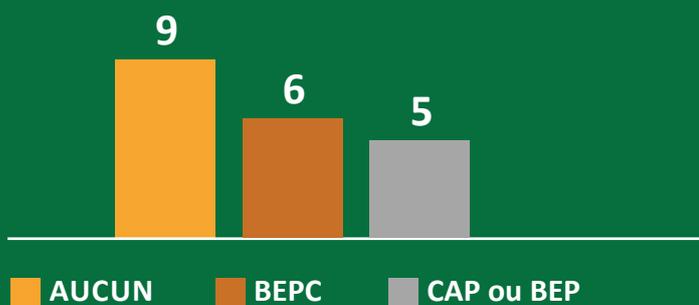
RÉPARTITION PAR ÂGE



Nous pouvons constater qu'une grande majorité des personnes accueillies ont plus de 50 ans, par conséquent il est important pour nous de porter une réflexion particulière sur la question de l'autonomie et du maintien à domicile.

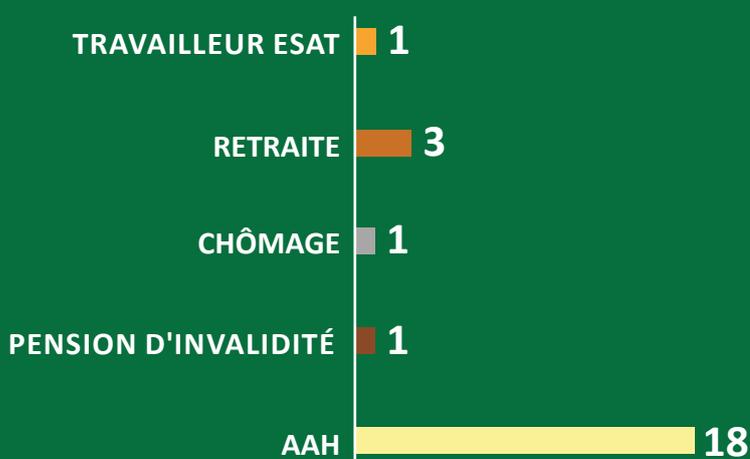
L'âge moyen au 31/12/2022 était de **49** ans.

NIVEAU D'ÉTUDE



Nous relevons que la majorité des habitants n'ont pas de diplôme.

RESSOURCES FINANCIÈRES



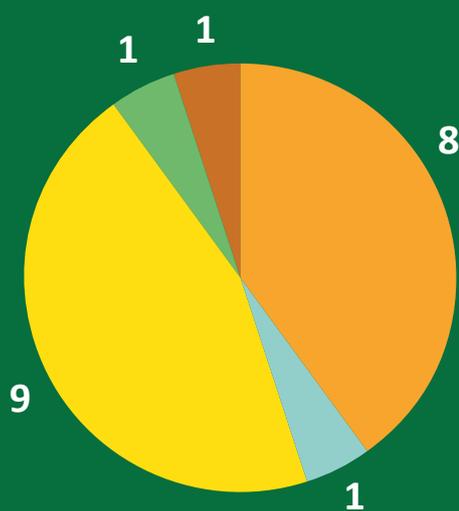
Nous pouvons constater que la source de revenus qui domine est l'Allocation Adulte Handicapé. Elle varie en fonction des autres sources de revenus.

En seconde position la retraite, en lien avec l'âge moyen des habitants.

Lorsque cela s'avère nécessaire, le lien peut être établi avec la CAF et le curateur en cas notamment d'une baisse ou d'une suspension des droits.

Par ailleurs, tous les résidents ont un droit ouvert à l'APL. Cette dernière varie également en fonction des autres sources de revenus.

PROVENANCE DES HABITANTS



La Résidence Accueil Espoir répond à de réels besoins sur le territoire biterrois.

Nous constatons que les habitants proviennent en majorité de logement autonome. Leur souhait d'intégration sur la résidence est généralement motivé par le besoin de rompre avec l'isolement et se sentir en sécurité.

Mais également d'hôpitaux et clinique psychiatrique dont **La Pergola** avec laquelle notre structure a formalisé une convention partenariale en ce sens en juillet 2022.



LES SUIVIS MÉDICO-SOCIAUX ET PARAMÉDICAUX

SAVS, SAMSAH, PCH :

- 4 habitants bénéficient d'un suivi auprès d'un SAMSAH
- 2 habitants bénéficient d'une orientation et sont en attente d'une place en SAMSAH
- 3 habitants bénéficient d'un suivi SAVS
- 1 habitant bénéficie d'une prise en charge PCH

Infirmiers libéraux, suivi CMP, centre de jour :

- 17 habitants bénéficient d'un passage infirmier libéral
- 3 habitants bénéficient d'un suivi avec le CMP
- 4 habitants se rendent régulièrement au centre de jour.

Organismes d'aide à domicile et portage de repas :

- 11 habitants bénéficient d'une aide à domicile
- 2 habitants bénéficient d'un portage de repas

En ce qui concerne les repas, quelques habitants se saisissent des associations de proximité pour aller manger le midi un repas équilibré à moindre coût tel que l'association « St Vincent de Paul » ou encore « Comme à la maison » et par la même occasion rompre leur solitude.

MESURE DE PROTECTION

- 13 habitants bénéficient d'une mesure de curatelle renforcée.
- 7 habitants ne bénéficient d'aucune mesure de protection, parmi eux 2 demandes de mise sous protection sont en cours.

Sur ces 13 mesures de protection : 8 sont exercées par des associations tutélaires, 3 par des mandataires en libéral et 2 par un proche de l'habitant.

Le lien avec les curateurs est établi à minima une fois par mois au moment de l'envoi des avis d'échéance et davantage lorsque cela est nécessaire.

Nous organisons régulièrement des rencontres avec les curateurs : à la demande du résident, lors d'un changement de curateur, lorsque la situation est complexe, au moment de concertations avec les autres partenaires intervenants dans la situation de l'habitant.

Nous avons pu relever sur le quotidien des habitants, des difficultés dans leur gestion budgétaire de plusieurs ordres et ce, malgré la mise en place ou non de mesure de protection. Jusqu'à présent nous n'avons pas encore réussi à mettre en place de l'accompagnement éducatif budgétaire néanmoins nous sommes en train de poser une réflexion à ce sujet en prenant en compte les situations de chacun et de manière générale les caractéristiques de ce public.

LA QUESTION DES ADDICTIONS

Au sein de la Résidence Accueil, la question des addictions est assez présente. Celle-ci a pu être problématique cette année. En effet nous accueillons plusieurs habitants présentant des parcours addictifs lourds, sevrés ou non. Nos inquiétudes se sont portées notamment quand cela a eu un impact négatif sur le collectif.

Nous avons pu observer la création de liens amicaux autour de consommation. La relation de confiance établie entre les hôtes et les habitants a permis de pouvoir reprendre les règles collectives à ce sujet et de soutenir le lien avec les partenaires extérieurs autour de ces questions.

Ces évènements ont permis d'asseoir le positionnement de la Résidence face à la question des addictions notamment par le biais de formation avec l'association Episode.

Nous sommes cependant très vigilants à cet aspect au moment de l'évaluation des candidatures des nouveaux habitants.

LES HOSPITALISATIONS

904 jours d'hospitalisation

En 2022, on décompte 904 jours d'hospitalisation. Ces hospitalisations concernent 4 habitants. 2 hospitalisations sur de longues périodes. Pour les 2 autres habitants hospitalisés, les séjours varient entre 1 semaine et 1 mois, sur plusieurs périodes.

Pour certains, l'hospitalisation peut être travaillée en amont, notamment pour programmer des séjours de rupture, certains psychiatres intègrent ce processus dans le parcours de soin de leur patient. Pour d'autres, un accompagnement aux urgences est nécessaire.

Dans un cas comme dans l'autre, le partenariat avec le personnel soignant est primordial : ce sont des personnes ressources pour évaluer l'état de santé de l'habitant et définir la nécessité ou non d'une hospitalisation.

Le lien privilégié tissé avec les professionnels de la Pergola et formalisé par la convention partenariale, nous permet de solliciter et de faire les relais nécessaires.

Nous réalisons un bilan un mois après l'entrée dans les lieux des habitants. Nous avons instauré depuis peu la mise en place d'un bilan annuel qui permet de faire un point global sur leur situation.

Les hôtes évaluent si besoin la fréquence des rencontres en fonction du profil et des besoins des habitants.

Nous souhaitons travailler un outil permettant de définir les objectifs et besoins de chacun et de les suivre dans leur accomplissement.

La rédaction de ce document nous permettra d'avoir une vision globale des projets que ce soit à l'intérieur de la Résidence ou bien à l'extérieur.

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les demandes et besoins des personnes mais aussi pour identifier le professionnel en capacité d'y répondre.

Pour ce faire, l'équipe va se réunir et travailler ensemble autour d'un outil commun.

SITUATION DES PERSONNES À LEURS SORTIES

5

- 1 procédure de résiliation du contrat d'occupation
- 1 décès

Pour la première sortie, nous avons été confrontés à une suite d'évènements indésirables (menaces, troubles du collectif, état d'ébriété...) de la part d'un habitant. Une fin de contrat a été prononcée pour non-respect du règlement.

Pour la seconde sortie nous avons dû faire face au décès d'une habitante, ayant de lourds problèmes de santé. Nous essayons de travailler et préparer la sortie autant que possible avec les habitants et de nous coordonner avec tous les intervenants extérieurs.

LA LISTE D'ATTENTE

En 2022 nous avons reçu **22 dossiers de candidature**. Le lien est fait avec le service instructeur mais parfois il est complexe de recueillir tous les justificatifs. Dans la majeure partie du temps le partenariat fonctionne et les dossiers sont complets.

Nous avons ouvert une liste d'attente pour les candidatures validées en commission dans l'attente de l'attribution d'un logement. Nous envisageons de poser une réflexion particulière à celle-ci afin de définir le fonctionnement de celle-ci en prenant en compte l'urgence, la date de candidature, et autres facteurs contextualisants.

LE TRAVAIL PRÉPARATOIRE À LA COMMISSION D'ADMISSION

Une fois le dossier complet, les hôtes ainsi que la responsable de service rencontrent le candidat qui, le plus souvent, est accompagné par le professionnel l'ayant aidé à instruire son dossier (Educateur dans le cadre d'un suivi SAVS / SAMSAH ou sur le lieu de vie comme en Foyer Logement par exemple, ou bien Assistant de Service Social sur un CMP, un Centre de jour ou encore dans le cadre d'une hospitalisation).

Lors de cette entrevue, les hôtes présentent le projet de la Résidence Accueil et questionnent le candidat sur son parcours et son projet en lien avec sa demande d'intégration à la Résidence Accueil. Nous organisons préalablement si cela est possible une visite de la résidence afin que le projet d'intégration puisse murir et se construire chez les candidats.

Nous avons pu constater qu'il est plus confortable pour les professionnels d'évaluer la capacité des personnes à intégrer la résidence en réalisant deux rendez-vous, la visite de la résidence et l'entretien avant la commission. C'est un axe que nous souhaitons intégrer à la procédure d'admission.

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

Cette instance regroupe un grand nombre de partenaires comme nous l'avons énuméré en introduction. L'année précédente a été l'occasion de préciser à nouveau le projet de la Résidence Accueil et nous avons organisé **5 commissions d'attribution** (15 février, 12 avril, 21 juin, 4 octobre et 6 décembre).

Elles se sont tenues environ tous les deux mois.

À l'issue de ces commissions, sur les 22 dossiers validés en SIAO :

- 11 candidatures AVH ont été reçues et traitées par la commission d'attribution.
- 9 candidatures ont été validées pour intégrer la Résidence Accueil.
- 2 candidatures ont reçu un avis défavorable, car il a été évalué un manque d'autonomie.



L'atelier cuisine est animé par les deux hôtes car il y a une forte participation des habitants à chacun d'entre eux. Nous sollicitons une participation financière à hauteur de 2,50 € par personne minimum, afin de réaliser l'achat des denrées nécessaires.

Une inscription est obligatoire au préalable afin de permettre une organisation optimale.

L'objectif est de réaliser des recettes simples et équilibrées, faciles à reproduire chez soi. Chaque habitant participe à une étape de l'atelier : préparation, mise du couvert, débarrassage et nettoyage. Nous mangeons tous ensemble après chaque préparation, la convivialité est au rendez-vous, cela favorise les échanges et développe les liens sociaux.

Les repas partagés sont organisés à hauteur de deux fois par semaine avec la présence des hôtes. Chaque personne apporte son repas, l'objectif est de rompre avec la solitude et de créer du lien social. Ces moments permettent aussi de travailler avec eux leurs habitudes alimentaires, la conservation des aliments ou encore la préparation. En effet, les habitants ont pu nous faire part de leur difficulté à se mobiliser pour manger le midi ou réaliser des préparations, le fait de se retrouver leur permet de trouver la motivation. Nous avons pu remarquer que les habitants se saisissent de ces temps même en l'absence des hôtes.

Cafés du lundi & boisson du week-ends : sur le même principe des repas partagés, nous avons mis en place des temps d'échange autour d'une boisson et/ou d'une collation. Ils sont instaurés deux fois par semaine, nous avons fait le choix du lundi et vendredi afin d'échanger sur la semaine à venir ou sur le temps de week-end. Très vite une dynamique autour de ces moments s'est créée et de manière générale tous les jours quelques habitants se retrouvent autour d'un thé ou d'un café afin de discuter.





Le groupe d'entraide mutuel (GEM) intervient sur la Résidence tous les mercredis matin. Nadia, l'animatrice, réalise des ateliers manuels avec les habitants ; nous exposons ensuite les créations dans les espaces conviviaux. Le thème des ateliers est discuté et choisi avec les habitants. Nous avons pu organiser dans le cadre de certains projets de créations des sorties à l'extérieur pour récolter du matériel.



Les sorties à l'extérieur sont mises en place régulièrement dans le mois. Nous remarquons que pour beaucoup d'habitants, il reste compliqué de sortir de la résidence. Nous y allons par étape et essayons de nous adapter un maximum à leurs difficultés.

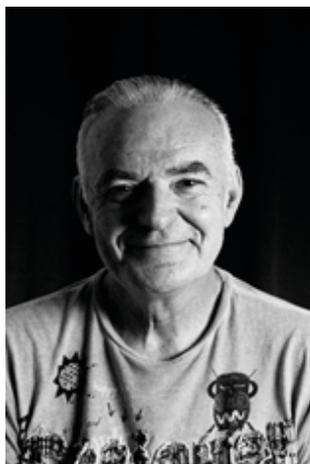
Un temps fort de l'année 2022 : L'inauguration de la Résidence Accueil Espoir le Mardi 11 Octobre.

Nous avons profité des Semaines d'Informations en Santé Mentale (SISM) et de la semaine des Pensions de Familles, pour organiser la mise à l'honneur de la Résidence Accueil avec son inauguration. Cet événement a rassemblé les principaux partenaires qui ont permis la réalisation du projet : Hérault Logement, AVH, Espoir Hérault, la Mairie de Béziers, la DDTES. Ce fût l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs qui travaillent en lien avec la Résidence Accueil, auprès des habitants et des professionnels.

Les habitants se sont mobilisés en se prêtant à une séance photo, réalisée par l'équipe de l'Accueil de Jour de Jean PIAGET et surtout en transmettant leurs témoignages écrits des premiers mois de vie sur la Résidence.



Dans le cadre de l'inauguration de la résidence accueil, afin de réaliser une exposition sur les habitants de la résidence nous avons pu recueillir les témoignages des habitants sur leur expérience sur la résidence et réaliser des photos portraits pour les illustrer.



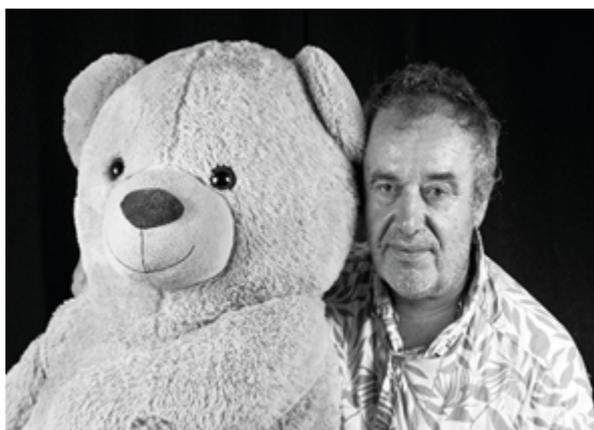
« Depuis que je suis ici, je suis bien, c'est que du positif. J'avais des douleurs faciales, depuis que je suis ici, j'en ai plus, cela ne s'explique pas. Mon psychiatre dit que j'ai vu la vierge. Si on a le moindre souci, on sait qu'il y a les hôtes, c'est rassurant. J'ai été élu représentant des habitants dans l'esprit de leur apporter un plus autant que faire se peut. »

Jean-Claude



« J'ai trouvé que du positif vis-à-vis de l'encadrement, des activités qui nous sont proposées. Il y a toujours quelqu'un à notre écoute pour résoudre les problèmes immédiats. Au niveau de l'ambiance, bonne ambiance dans l'ensemble, bien encadrée par nos hôtes. Le seul point négatif c'est de ne pas avoir de machine à laver sur le logement. Il y a des personnes qui font abstraction du règlement intérieur par des petites incivilités, il faudrait qu'ils respectent plus les extérieurs. »

Ghislaine



« Le Foyer Logement Eclaté m'a fait connaître le projet de la résidence Espoir car j'avais des difficultés de solitude et que dans le passé, je rencontrais des problèmes psychologiques et que je faisais n'importe quoi quand j'étais accompagné de l'alcool. J'ai toujours des difficultés d'alcool mais ma vie a changé en mieux. J'ai arrêté de travailler. Je joue aux échecs et je veux faire du piano. Les gens qui sont à la résidence, je les trouve bien et surprenants avec plein de talents cachés ce qui me permet d'être... »

Dominique

- **Formalisation de partenariat avec les associations de proximités telles que le Secours Populaire.**
- **Intégration au groupe d'échange des pratiques professionnelles (GEPP) en lien avec l'association EPISODE autour des problématiques addictives.**
- **Intégration au groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle avec la Fondation Abbé Pierre et les hôtes des Pensions de Familles affiliées.**
- **Finalisation de la réflexion concernant la création d'un outil permettant un suivi des besoins et projets de chaque habitant lors des bilans.**
- **Réflexion sur la priorisation des candidatures en liste d'attente**
- **Réflexion autour d'espaces permettant l'accompagnement éducatif budgétaire des habitants.**
- **Constitution d'un nouveau planning d'activité hebdomadaire avec des temps davantage repérés chaque semaine.**

En toute fin d'année 2022 et après 14 mois de fonctionnement, nous avons enfin atteint l'effectif complet, soit les 20 logements attribués. L'année a donc été marquée par des mouvements importants au niveau des entrées des nouveaux habitants, au niveau des hôtes avec le départ d'une salariée et le recrutement d'une nouvelle professionnelle, au niveau des allers-retours aussi des personnes accompagnées du fait d'hospitalisations importantes.

Les hôtes ont été particulièrement mobilisés sur le traitement des candidatures, l'organisation des entretiens préalables, le soutien à l'organisation de l'installation des nouveaux arrivants, le développement de la dynamique collective malgré les mouvements énoncés, la mise en place et le repérage de la gestion locative, le suivi des travaux et des interventions des artisans qui restaient à finaliser, le soutien et la réassurance auprès des habitants qui ont pu montrer des fragilités du fait des aléas de cette mise en route, le lien et les relais avec les partenaires qui accompagnent les habitants (mandataires, SAVS, SAMSAH, SAAD, Infirmiers libéraux, CMP, travailleurs sociaux de secteur etc.).

L'année a été dense et riche en enseignements. Nous nous sommes adaptés au fur et à mesure des problématiques qui sont apparues, nous avons tenté de rebondir, réfléchir, proposer, soutenir également la parole des habitants afin d'améliorer au fur et à mesure. Il en ressort une belle implication du collectif, des habitants engagés et soucieux les uns des autres, une belle solidarité qui se développe entre eux. C'est tout l'enjeu de la Résidence Accueil : faire naître et soutenir ce collectif rassurant et aidant pour chacun, avec des dynamiques parfois vite fragilisées et assez aléatoires.

Cette année, il a été important et nécessaire de se focaliser sur l'intérieur. Nous espérons pouvoir ouvrir désormais vers l'extérieur.

Inès BEN MOHAMED, Hôte
Anaïs BRINGUIER, Hôte
Laure BLANC, Responsable de secteur



avh34.org